

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3236

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Maintenance de bâtiments - Mise aux normes des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté - AP n° 10 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Opération n° 0926**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par décision en date du 26 avril 2004, le Bureau a approuvé le programme de travaux relatifs à la mise aux normes des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté et autorisé l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement n° 10 pour un montant de 280 000 € TTC.

L'ensemble des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté date de sa construction en 1976 et doit faire l'objet d'une mise aux normes en terme d'hygiène et de sécurité des installations au regard, notamment, des risques de légionellose, d'une part, et d'aménagements pour répondre aux évolutions de la réglementation, d'autre part, notamment pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce dossier de rénovation des blocs sanitaires fait l'objet d'une demande récurrente des représentants du personnel du Comité d'hygiène et de sécurité (CHS), régulièrement débattue depuis deux ans en groupe de travail CHS-DLB.

A l'origine, il était prévu d'intervenir sur huit blocs sanitaires en effectuant une partie des travaux en régie.

En fait, l'ensemble des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté nécessite une approche globale.

L'opération de rénovation concerne dix-sept blocs sanitaires, d'importance variable, répartis dans le bâtiment.

Une première opération de restructuration avec réalisation d'un WC pour handicapé est en cours au niveau 0 de l'accueil. Cette réalisation, confiée aux entreprises titulaires de marchés à bons de commande, servira de test pour valider les principes techniques de l'étude après avoir recueilli l'avis des utilisateurs, des instances CHS et de l'équipe de maintenance.

Les rénovations ou restructurations de tels blocs doivent respecter les principes suivants :

- la création de structures accessibles aux personnes à mobilité réduite (au minimum un par niveau),
- la suppression du réseau d'eau mitigée au regard des risques liés à la légionellose (production locale),
- la suppression de la distribution du savon liquide centralisée en raison de la vétusté des canalisations et de la difficulté de plus en plus croissante à trouver des pièces de rechange,
- des cabines sanitaires plus confortables.

Il est proposé, aujourd'hui, de prendre en compte l'ensemble des blocs sanitaires dans la perspective de mettre en place un cadre d'achat plus adapté à la dimension du projet global et d'en confier la réalisation aux seules entreprises.

Ce programme de mise aux normes pourrait être réalisé en deux phases :

- une première phase de rénovation, estimée à 525 000 € TTC, qui concerne :

- . les 5 blocs sanitaires de la pile rouge des niveaux 1 à 5,
- . le bloc sanitaire de la sortie du restaurant administratif,
- . les 2 blocs sanitaires du niveau 01 de la présidence ;

- une deuxième phase de rénovation, estimée à 586 000 € TTC, qui concerne :

- . les 5 blocs sanitaires de la tour, pile verte, des niveaux 1 à 5,
- . le bloc sanitaire du niveau 01 en direction de l'accès au restaurant,
- . les sanitaires publics de la salle du Conseil, pile verte,
- . le bloc sanitaire du niveau - 1, pile orange ;

Compte tenu de la première individualisation réalisée sur cette opération, soit 280 000 € TTC dont 150 000 € TTC déjà engagés pour la mise aux normes du bloc au niveau 0 de l'hôtel de Communauté, une individualisation d'autorisation de programme complémentaire, de 981 000 € TTC, serait nécessaire.

Coût total de l'opération :

| | |
|---|-----------------|
| - le bloc sanitaire du niveau 0 en cours (test) | 150 000 € TTC |
| . la première phase | 525 000 € TTC |
| . la deuxième phase | 586 000 € TTC |
| | <hr/> |
| total de l'opération | 1 261 000 € TTC |
| dont déjà individualisé | - 280 000 € TTC |
| | <hr/> |
| reste à individualiser | 981 000 € TTC |

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements - opération n° 0926.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 23 janvier 2006 et du Bureau le 30 janvier 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme général de mise aux normes des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté pour un coût total de 1 261 000 € TTC.

2° - L'opération fera l'objet d'une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement AP n° 10 pour un montant de 981 000 € TTC - opération n° 0926.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,